



Konkurse - Faillites - Fallimenti

VS

1. Débitrice: **Bati J&P Sàrl**, 2072 Saint-Blaise
2. Déclaration de faillite: 06.02.2012
3. Suspension de faillite: 07.03.2012
4. Echéance selon art. 230 al. 2 LP: 26.03.2012
5. Avance de frais: CHF 3'000.00

Indication: La faillite sera clôturée si, dans le délai susmentionné, les créanciers n'en requièrent pas la liquidation et ne fournissent pas la sûreté exigée pour les frais qui ne seront pas couverts par la masse. La réclamation ultérieure d'avances supplémentaires est réservée.

6. **Remarques:** Précédemment siège à 1902 Evionnaz.
But : exploitation d'une entreprise générale de travaux publics, de constructions, de génie civil, de terrassements, de revêtements de routes et de création de ponts; achat, vente et location d'immeubles de même que de machines de chantier et matériaux employés pour la construction

Office des faillites de St-Maurice,
Christiane Papilloud, préposée
1890 St-Maurice

00750485

